

Communiqué phytosanitaire

n° 27 du 31 juillet 2024

SOMMAIRE

Généralité

- Scarabée japonais

Arboriculture

- Feu bactérien
- *Drosophila suzukii*
- Carpocapse sur abricots
- Maladie du plomb

Viticulture

- Météo et phénologie
- Mildiou et oïdium
- *Drosophila suzukii*
- Filets de protection contre les oiseaux

GÉNÉRALITÉ

SCARABÉE JAPONAIS, *POPILLIA JAPONICA*

En juillet 2023, des scarabées japonais ont été identifiés pour la première fois en Valais sur le territoire des communes haut-valaisannes de Zwischbergen et Simplon. Une zone tampon a également été délimitée autour de cette zone infestée. Des [mesures spécifiques](#) y ont été mises en place dans les plus brefs délais pour les éradiquer et empêcher leur propagation sur le reste du territoire cantonal.

Popillia japonica peut se poser sur n'importe quel support et voyager clandestinement. Lors de transit par le col du Simplon (à pied ou en véhicule), le Tessin ou l'Italie du Nord, il est important de passer au crible vêtements, bagages et véhicules pour ne pas transporter ce ravageur hors de la zone concernée.

Les signalements par la population représentent une part importante de la lutte contre ce coléoptère exotique.



Scarabées japonais sur feuille de Saule,
28.07.24, Simplon

Que faire si vous découvrez un coléoptère suspect ?

1. Capturez l'animal et ne le relâchez pas.
2. Contrôlez la présence des 5 touffes de poils des deux côtés de l'abdomen et 2 touffes de soies blanches plus larges sur le dernier segment de l'abdomen.
3. Photographiez-le et notez l'endroit exact ainsi que le nom de la plante où vous l'avez découvert.
4. Congelez l'insecte.
5. Contactez dès que possible l'Office de la vigne et du vin via [Survey123](#).



Pour plus d'informations, voir les page dédiées au scarabée japonais de la [Confédération](#) ainsi que du [Canton](#).



ARBORICULTURE

FEU BACTÉRIEN

Les récoltes de pommes et de poires commencent. Dans les parcelles atteintes de feu bactérien, il est notamment important de s'assurer, quelques jours avant le début de la récolte, que le verger est **exempt de symptômes de feu bactérien**. Les fruits présentant des symptômes doivent absolument être éliminés en respectant les mesures d'hygiène.

En cas de suspicion, ne touchez pas aux plantes, prenez une photo et annoncez directement le cas sur l'application [ArcGis Survey 123](#) ou via notre [site internet](#).



DROSOPHILA SUZUKII

Bien que les captures restent plus ou moins stables (88 individus par piège cette semaine), la pression de ce ravageur est très forte actuellement dans les vergers.

Restez vigilants sur les variétés tardives et continuez de mettre en place les mesures d'hygiène lors de la récolte. Une fois cueillis, réfrigérez les fruits rapidement à 1°C.

Voir les communiqués [n° 19](#) et [n° 20](#) pour les détails.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES SUR ABRICOTS

Ce ravageur, *Cydia pomonella*, peut également s'attaquer aux abricots. Un cas de dégâts dans un verger d'abricotiers nous a été signalé. Un contrôle à la récolte sur 1'000 à 2'000 fruits permettra de préparer la stratégie de la saison à venir. Sur abricots, le seuil est de 0,5 à 2% des fruits attaqués.

MALADIE DU PLOMB

La maladie du plomb est provoquée par le champignon *Chondrostereum purpureum*. Elle peut se manifester sur la plupart des arbres fruitiers, mais est toutefois plus fréquente sur les espèces à noyau. Le champignon pénètre dans l'arbre à la faveur des blessures et des plaies de taille. Sous l'effet d'une toxine sécrétée par le champignon, une mince couche d'air s'interpose entre l'épiderme et le parenchyme de la feuille, ce qui lui donne un aspect plombé (argenté) caractéristique.



La lutte contre la maladie du plomb est très difficile et se limite à des **mesures préventives**. Les arbres atteints doivent être arrachés. Afin que le champignon ne puisse pas former de fructification, le bois (y c. les souches) doit être éliminé de la parcelle et brûlé. Ne pas laisser des bois morts à proximité des vergers. Les plaies de taille doivent être protégées le plus rapidement possible en appliquant un mastic. Désinfecter les sécateurs fréquemment, et particulièrement à chaque changement de parcelle.

VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Depuis mercredi passé, les journées ont été sèches, chaudes et ensoleillées. Un épisode caniculaire s'est mis en place ce week-end et prendra fin en milieu de semaine. Des averses à la suite de ces journées tropicales ne sont pas à exclure.

La vigne se trouve toujours au stade BBCH 79 « fermeture complète de la grappe ». Des baies isolées de cépages de première époque commencent à tourner.



MILDIU ET OÏDIUM

Mildiou

Les conditions ont été défavorables au développement du mildiou et aucune nouvelle infection majeure n'a été enregistrée selon le [modèle agrométéo](#). Les épisodes infectieux du 11-16 juillet induisent toutefois une apparition régulière de nouveaux symptômes de rot brun sur grappe depuis une semaine. La majeure partie du vignoble présente des sorties d'intensités faibles. Certaines parcelles avec des cépages sensibles (Chasselas, Merlot) et/ou avec des symptômes initialement importants sur le feuillage marquent des sorties de rot brun de plus forte intensité. Les baies et parties de rafles touchées vont finir par se dessécher.



Nouveaux symptômes de rot-brun, parcelle de Chasselas initialement fortement touchée

Oïdium

Cette seconde partie de saison semble être favorable à l'oïdium et la maladie continue à se développer dans les secteurs avec des symptômes déjà présents. Les nouvelles infections sont rares à ce stade mais la maladie peut progresser jusqu'à la véraison à partir de foyers présents.

Stratégie de fin de saison

La stratégie de fin de saison est à raisonner selon la présence ou l'absence d'oïdium dans la parcelle, tout en tenant compte des précipitations potentielles qui pourraient continuer à infecter le feuillage par le mildiou.

Dans les situations exemptes de mildiou et d'oïdium : Effectuer le dernier traitement à la véraison. A raisonner selon l'époque de maturité des cépages. La pression du millésime en cours demande une vigilance particulière. Contrôlez la situation phytosanitaire en fin de rémanence de votre produit ou en cas de lessivage pour évaluer si un traitement supplémentaire est nécessaire avant la mi-août.

Dans les situations avec présence d'oïdium sur les grappes : Traiter jusqu'à la fin de la véraison (ou maximum mi-août). Pour les stratégies d'intervention, voir [Communiqué n°26](#).

Dans les situations avec un feuillage fortement atteint par le mildiou : A ce stade, la lutte contre le mildiou vise essentiellement à prémunir le feuillage afin d'optimiser la mise en réserve de la vigne, capitale pour les nouvelles plantations et les jeunes vignes mais également importante pour les vignes adultes. La majorité des produits phytosanitaires sont à utiliser jusqu'à la mi-août à l'exception des produits à base de cuivre que l'on peut épandre jusqu'à fin août. Un traitement supplémentaire à base de produits cupriques peut être fait si le feuillage devait présenter des symptômes de mildiou importants (attention au mildiou mosaïque en fin de saison).

- Si des arrosages sont effectués par aspersion, renouveler la protection dans les 48h.
- Il est recommandé d'employer 200 à 300 g/ha de cuivre métal selon l'état phytosanitaire de la parcelle, en tenant compte de la [quantité maximale de cuivre autorisée par année](#).

DROSOPHILA SUZUKII, MESURES PROPHYLACTIQUES

A l'approche de la véraison, les mesures prophylactiques visant à défavoriser la présence de *D. suzukii* sont d'ores et déjà à mettre en place (effeuillage, égrappage...) ou à prévoir (installation de filets). A ce stade, il est encore trop tôt pour prédire le risque d'infestation de l'insecte. Etant donné que la femelle pond ses œufs dans des fruits en phase de maturation, ce sont les conditions à 14 jours des vendanges qui seront déterminantes.



Rappel des mesures prophylactiques :

- Effeuillage raisonné de la zone des grappes et élimination des adventices à proximité des raisins;
- Egrappage avant véraison ou élimination de la parcelle des grappes contenant du sucre;
- Protection efficace du raisin contre les oiseaux, les guêpes et les abeilles (agents potentiellement responsables de la piqûre acétique) : la pose de filets latéraux à mailles fines (8x3 mm) montre une excellente efficacité;
- Élimination régulière des foyers de pourriture acide;
- Maintien d'un enherbement court réduisant l'humidité dans la zone des grappes. Il est recommandé de faucher l'herbe dans les vignes en pleine véraison. Cette mesure est également applicable dans l'ensemble de la surface pour les vignes enherbées SPB qualité I et qualité II;
- Maintien du vignoble dans son ensemble le plus propre possible, en ramassant régulièrement les fruits abîmés ou surmaturés dans le vignoble et les alentours immédiats.



Installation de filet à mailles fines (8x3mm) dans la zone des grappes, également efficace contre les oiseaux

FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

A la véraison il est temps de protéger vos cultures sensibles des dégâts d'oiseaux. Lors de la pose de filets de protection, il convient de prendre toutes les mesures pour limiter les risques de captures accidentelles d'oiseaux et de petits mammifères : préférer les filets de couleur claire et voyante, ne pas laisser traîner au sol les excédents de filet, les **contrôler régulièrement** afin de libérer à temps les éventuels animaux capturés.

L'utilisation de filets latéraux contre *D. suzukii* présente une excellente efficacité tout en réduisant fortement le risque de piégeage des animaux.

Pour rappel, dans le cadre légal, quiconque installe un filet de manière inadaptée et omet de contrôler régulièrement la présence éventuelle d'animaux piégés, encourt le risque d'une poursuite pénale (art. 26 Loi fédérale sur la protection animale, art. 17 Loi sur la chasse, art. 18 Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage).



Pour plus d'informations, voir fiche technique : [protection du vignoble respectueuse des oiseaux](#)

Service cantonal de l'agriculture

